



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 96914

## Texte de la question

M. Georges Tron attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur les demandes de l'association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre des combattants pour l'amitié, la solidarité, la mémoire, l'antifascisme et la paix concernant un dossier portant sur l'attribution possible des bénéfices de campagne et notamment la campagne double, à l'intention des anciens combattants en Afrique du Nord devenus fonctionnaires, travailleurs de l'État ou assimilés, remis par le ministère des anciens combattants au Conseil d'État pour avis en juillet 2005. Il lui demande si les conclusions du Conseil d'État ont été remises au ministère ou dans la négative dans combien de temps elles lui seront remises.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre délégué aux anciens combattants sur la réflexion en cours concernant l'éventuelle attribution de la campagne double aux anciens combattants d'Afrique du Nord fonctionnaires et assimilés. Le ministre rappelle qu'à sa demande M. Christian Gal, inspecteur général des affaires sociales, a réalisé une étude sur ce sujet. Ses travaux ont permis d'entendre l'ensemble des parties concernées et d'actualiser les données disponibles sur cette question complexe. Avant de communiquer ce rapport, il est apparu nécessaire de disposer d'un éclairage juridique complémentaire sur plusieurs de ses aspects. C'est pourquoi le ministre a souhaité que le Gouvernement saisisse pour avis le Conseil d'État. Cette transmission, différée pour des raisons de procédure, vient d'aboutir. Le Conseil d'État a été saisi le 30 mai 2006 par le secrétaire général du Gouvernement. Le ministre délégué aux anciens combattants ne manquera pas d'informer la représentation parlementaire et les associations lorsque l'ensemble des éléments nécessaires lui auront été remis sur ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Georges Tron](#)

**Circonscription :** Essonne (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 96914

**Rubrique :** Retraites : fonctionnaires civils et militaires

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 juin 2006, page 6076

**Réponse publiée le :** 22 août 2006, page 8795